



N°2021/09-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08 SEPTEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION : 08 septembre 2021

DATE D’AFFICHAGE : 31 août 2021

**PRESIDENCE** de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris  
Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 21

VOTANTS : 28

**ETAIENT PRESENTS** : Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Martine FRANCHITTI, Claudine POLIPOWSKI, Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS LUBIN, Laurent LHOSTE, Céline DEMETZ, Vincent SIEPAIO, Hélène RONDEAUX, Chabane MAOUCHE, Véronique AUGUSTIN, Anthony BENOIT, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH.

**ETAIENT EXCUSES** : Stéphane PAU, Guy ISDANT, El Ouahhab ARBAOUI, Sylvie LECOQ, Linda AYACHI, Aziz ABDAOUI, Souraya ALIOUET, Sonia BOUARICH.

**POUVOIRS** : Stéphane PAU donne pouvoir à Guy VALENTIN, Guy ISDANT à Dominique BAILLY, El Ouahhab ARBAOUI à Jacqueline SCHMIT, Sylvie LECOQ à Martine FRANCHITTI, Linda AYACHI à Claudine POLIPOWSKI, Aziz ABDAOUI à Adrien BAILLY, Sonia BOUARICH à Aïssam KROUNA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hélène RONDEAUX

Matière : Ouverture dominicale

Service émetteur : Direction générale des services

**Objet** : Ouverture dominicales de PICARD pour les dimanches de décembre 2022

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS

Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03

contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



Accusé de réception en préfecture  
093-269300372-20210916-2021-09-03-DE  
Date de télétransmission : 16/09/2021  
Date de réception préfecture : 16/09/2021



**Rapporteur** : Monsieur le Maire

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

**VU** la délibération 2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégations d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 06 avril 2021.

**VU** le courrier du 07 juillet 2021 du groupe PICARD

**CONSIDÉRANT** la demande du groupe PICARD demandant l'autorisation d'ouverture pour les dimanches 4 et 11 décembre 2022 de 9h00 à 18h00 et le 18 décembre 2022 de 9h00 à 19h30,

**CONSIDERANT** que ces ouvertures de commerces le dimanche n'occasionneront aucune nuisance,

**CONSIDERANT** que ces ouvertures de commerces le dimanche favoriseront le développement économique de la commune,

**Après avoir entendu le rapporteur,**

**Après en avoir délibéré à la majorité à 24 voix pour et 4 ne prend pas part au vote**

**ARTICLE 1** : **DECIDE** d'émettre un avis FAVORABLE à l'ouverture dominicale de l'établissement de commerce de détail de Vaujours les trois dimanches suivants : 4, 11 et 18 décembre 2022

**ARTICLE 2** : Madame la Directrice Générale, Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3** : **DIT** que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS  
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03  
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



Accusé de réception en préfecture  
093-269300372-20210916-2021-09-03-DE  
Date de télétransmission : 16/09/2021  
Date de réception préfecture : 16/09/2021

contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

**ARTICLE 4 :** la présente délibération sera transmise à :  
Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis  
Au Directeur du magasin PICARD

Ampliation en sera insérée au recueil des actes administratifs et publiée selon la réglementation en vigueur.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué sur le site de la ville le

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Fait à Vaujours, le 09 septembre 2021



*[Signature]*

Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire  
compte tenu de l'affichage  
le  
et le dépôt en Préfecture  
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est